

Compte rendu de l'agora du 9 mai sur le Plan climat-air-énergie territorial

Axe 1 Vers un territoire et des collectivités exemplaires



Objectif du moment : échanger sur la participation citoyenne dans le pilotage et le suivi du PCAET.

Quels sont les outils de participation actuels, mis à disposition des citoyens, pour échanger sur le PCAET ?

- Outil institutionnel : le Conseil de développement du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Pays de Ploërmel, récemment ouvert aux citoyens.
- Outil citoyen : les associations.

Constats :

- La notion de participation dans la terminologie « démocratie participative » a été oubliée de la part des élus.
- Certaines associations n'avaient pas été mises au courant des consultations préalables à l'établissement du PCAET (2018).
- Sentiment d'un blocage de la part des élus face à l'initiative citoyenne.

Propositions :

- Pourquoi ne pas créer une Convention citoyenne locale (tirage au sort et volontaires...) ?

- Nécessité de former et sensibiliser les citoyens, dans une démarche intergénérationnelle, afin que chacun(e) soit apte à échanger sur le sujet du PCAET et plus largement sur les sujets importants de la vie locale.
- Intérêt de nouer des liens entre les initiatives de la jeunesse, souvent au sein des établissements et les associations et collectivités du territoire afin que les uns et les autres profitent de l'expérience et des idées de tout un chacun.
- Recréer une fête au Lac au Duc : moment de partage d'expériences.
- Nécessité de créer un espace, un lieu d'échanges, une agora publique afin d'échanger sur diverses thématiques.

Axe 2 Vers un territoire d'économie locale et circulaire



Propositions :

- Favoriser les circuits courts et de proximité pour tous les habitants.
- Créer des centrales d'achat : pour les particuliers et les professionnels. En complément de *Clicktaberouette* et de la *Caravrac*. Favoriser le rapprochement du consommateur avec les producteurs, réduire aussi le temps nécessaire pour faire des courses de qualité et locales afin d'ouvrir davantage l'accès aux actifs. Favoriser l'émergence de plateforme d'achat/distribution, des drives locaux.
- A l'échelle de la Communauté de communes, l'ouverture d'un poste pour la gestion des stocks des restaurants scolaires (qui pourrait aussi s'adresser aux maisons de retraite, aux livraisons de repas à domicile et aux salariés des collectivités) serait opportune, il permettrait d'y intégrer les

entreprises agricoles locales en vente directe. Lié au point précédent, un même outil pourrait faire les deux, comme par exemple : *cagette.net* ou *Coopcircuit* comme à Redon.

- Restauration scolaire : Nous sommes d'accord pour dire que les élus portent la responsabilité des changements à venir ; la constitution d'une équipe avec les familles, les écoles et les producteurs est essentielle pour accompagner nos édiles, afin d'enclencher des changements sur la qualité des repas et leurs dimensions éducatives et sociales.
- Un premier collectif pourrait collecter des informations auprès du *GAB* (Groupement des Agriculteurs Biologiques) et des collectivités qui expérimentent de nouvelles démarches afin d'informer les élus sur les alternatives à développer. Associer les citoyens à la démarche du PAT (Programme Alimentaire Territorial) permettrait d'ouvrir la réflexion apportée par ce programme à toute l'alimentation du territoire.
- Des temps de convivialité incluant les membres de l'équipe seraient nécessaires, ils pourraient intégrer des fiches action du Plan Éducatif Local avec un accent sur la formation des cuisiniers à la cuisine locale et de saison. Le *Galais* en partenariat avec La Coopérative « *des oiseaux de passage* » propose à ses restaurateurs une formation pour structurer les filières locales de la restauration dès 2021.
- Engager les cantines scolaires dans des programmes *Zéro déchet* et fixer des objectifs ambitieux sur la part de produits bio et locaux (nationaux si pas possible en local pour certains produits).
- Pour les écoles publiques et privées proposant une collation aux enfants, les sensibiliser, les aider à acheter des produits locaux, si possible bio plutôt que des produits industriels vendus en grandes surfaces (ex : fruits, pain ...)
- Favoriser la circulation du **Galais** sur le Pays de Ploërmel c'est renforcer un réseau de 130 producteurs, commerçants et artisans, de 15 associations, de 300 consommateurs, disposer d'indicateurs communs, proposer une animation permettant l'évolution des pratiques, concentrer des moyens financiers pour accompagner la structuration de filières et soutenir le démarrage d'activités.
- le Coffret cadeau du Galais offre un outil de promotion des productions locales de façon originale et accessible à tous, des promotions consenties par les 40 prestataires qui se sont inscrits dans la dynamique et la valorisation de tout le réseau et plus largement du Pays de par sa vocation touristique. **www.galais.org**

Axe 3 Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

Propositions :

3.1 Geler la construction de nouvelles zones commerciales. Empêcher l'exode des commerces des centres villes vers les zones commerciales extérieures.

3.1 Soutenir la création de commerces dans les petits bourgs et sensibiliser leurs habitants à venir s'y approvisionner.

3.1 Faire revenir les jeunes dans les centres villes, qui, faute de commerces ou de structures répondant à leurs attentes, se tournent vers les zones commerciales extérieures : par exemple ouvrir/re-ouvrir des Maisons des jeunes, créer des bars associatifs...

3.1 Créer ou soutenir la création de bars associatifs dans des locaux commerciaux désertés et favoriser la création de dynamiques itinérantes en privilégiant la mobilité douce : traction animale, vélo cargo..., la *Caravrac* qui a défaut d'être en mobilité douce apporte un panel de services de proximité réduisant les déplacements des habitants.

3.1 La plantation d'arbres fruitiers demandant de l'espace, les habitants n'ont pas toujours la possibilité d'en planter dans leur jardin :

- créer des vergers partagés ;
- planter des arbres fruitiers dans les espaces publics et mettre des panneaux informant de la mise à disposition gratuite des fruits ;
- animer des temps conviviaux autour de la cueillette et de la valorisation des fruits : jus de pomme, confitures, fruits secs, favorisant la sociabilisation et l'accès à des savoir-faire dont est éloigné une partie des citoyens. Plusieurs associations pourraient être moteurs.

3.2 Mettre en place des équibus pour les trajets scolaires : trajets école - cantine, école – garderie ...

3.2 Pour une raison de sécurité, des navettes transportent les élèves entre les établissements scolaires et la place des cars de Ploërmel : mettre en place des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement en proposant par exemple un parcours fléché, sécurisé et encadré pour permettre aux élèves de rejoindre à pied la place des cars.

3.2 Certains usagers du transport RIV se rendent ou souhaiteraient se rendre à vélo jusqu'aux arrêts RIV mais craignent de laisser leurs vélos : créer des parkings à vélos sécurisés près des arrêts RIV favoriserait l'intermodalité.

3.2 Encourager l'usage des vélos et la marche à pied dans les centres villes :

- Limiter la vitesse des automobiles à 30km/h pour permettre une circulation à vélo en toute sécurité dans les agglomérations sans oublier les villages, ce qui compléterait les zones 20 du centre-ville.
- Rendre difficile la circulation des véhicules en centre-ville pour décourager son usage
- Aménager des parkings pour les véhicules et les vélos en périphérie des centres villes pour permettre de s'y rendre à pied favoriserait encore une fois l'intermodalité.

3.2 De manière générale, le PCAET n'évoque pas la réduction de la place de la voiture sur le territoire. D'autre part, les délais prévus sont à une trop longue échéance au regard de l'urgence climatique

Axe 4 Vers un territoire sobre et efficace en énergie :



Propositions :

Les économies d'énergie

Concernant l'habitat :

- Inventaire des nombreux bâtiments vacants dans chaque commune pour :
 - conseiller les propriétaires sur les aides techniques et financières dont ils peuvent bénéficier pour permettre leur rénovation
 - utiliser des bâtiments publics vacants (comme d'anciennes maisons de retraite) pour les réaménager en logements locatifs par exemple
 - retrouver les propriétaires de bâtiments abandonnés et activer la possibilité de les verser dans le domaine public si pas de réponse (ex de cette mesure faite légalement en Corse)
- Accompagner les communes pour la mise en place de modes d'habitats différents, sobres en énergie et ne nécessitant que des structures minimums (phytoépuration, panneaux solaires...) Définir juridiquement ces tiers lieux pour mutualiser des espaces. Inscrire des zones d'habitat léger dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Travail sur la reprise du foncier agricole

- Travail sur la problématique de l'amiante concernant les anciens bâtiments agricoles (aide aux particuliers pour neutraliser et traiter ces matériaux toxiques, potentiellement inclus dans les dalles de nouveaux bâtiments). Ce bâti représente une surface perdue qui pourrait être valorisée.
- Soutenir la filière bois en faisant connaître le soutien de la PAC (Politique Agricole Commune) à l'entretien des haies de trois euros par an et par mètre entretenu.

Les productions d'énergie

- Les entreprises, en particulier les plus importantes, sont tenues de verser des sommes défiscalisées pour soutenir le développement durable (RSE ; Responsabilité Sociale des Entreprises). Il faudrait solliciter ces entreprises pour investir localement ces sommes, par exemple aides à la revalorisation de bâtiments agricoles ou industriels en les équipant de photovoltaïque, les toitures étant le plus souvent vierges.
- Encouragements à la pose de panneaux solaires avec un système de redistribution locale de l'énergie produite ou encore *Smart Grid* tel que l'envisagent Morbihan Énergie ou le réseau *Bruded*.
- Travail sur l'hydro-électrique local. Utiliser les ouvrages hydroélectriques existants pour les remettre en route en petite unité de production locale.
- Coupler l'éolien et l'hydro-électrique en utilisant la force du vent pour permettre d'augmenter les réserves d'eau en périodes propices et améliorer ainsi les capacités de production d'énergie.
- Soutien et information concernant les petites unités de méthanisation (bio composteur méthaniseur personnel).
- Appel à co-financements citoyens pour la création d'unités de production énergétique éolienne, solaire sur les bâtiments publics ...

Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain :



Propositions :

- La prise en compte du changement climatique doit entraîner la modification du monde agricole en changeant ses pratiques, ex : la production laitière doit s'appuyer sur un système herbagé (prairie en pâturage).

- L'échelle communautaire pourrait réunir les exploitants agricoles : les JA (Jeunes Agriculteurs), la FNSEA, la Confédération Paysanne et la population afin de réfléchir et d'échanger. CCNR a initié un travail sur l'agriculture de demain pour le Pays de Ploërmel avec déjà 3 rencontres et plus de 250 participants du territoire. C'est à poursuivre.

- Ploërmel communauté (PC) doit être acteur de la reprise en cas de cessation d'une fin d'activité pour éviter un partage servant à des agrandissements d'exploitations.

Il faut chercher la redistribution des terres agricoles pour sortir de l'exploitation agricole en cours. La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissements Rural (SAFER) a un rôle réglementaire unique, mais au niveau local, il faut pouvoir parvenir à l'achat de terre, échanger du parcellaire, exproprier.

Cela doit pouvoir être « encouragé » par des aides financières en contrepartie d'une valeur environnementale contractuelle : utiliser le parcellaire pour produire une alimentation locale, saine et de qualité.

Intervention : Une régie agricole communautaire permettrait à la communauté de communes d'orienter l'agriculture locale vers les transitions nécessaires.

- Plus généralement, s'il doit être accordé des aides financières, elles doivent correspondre à une réelle efficacité de l'ensemble du monde agricole (exploitants et paysans ...) et donc s'appuyer sur des indicateurs dans le temps sur plusieurs années avant et après la mise en œuvre de ces aides.

- Sur les risques de sécheresses récurrents, la protection des zones humides, le maintien des boisements, des haies et le talutage s'imposent.

Pour lutter contre la pénurie d'eau et le stress hydrique : renforcer la surveillance du réseau d'eau potable pour prévenir les fuites (le taux de fuite au niveau national est estimé à 20%).

Intervention : Les zones de captage d'eau potable sont de plus en plus éloignées (jusqu'à 50 kilomètres) en raison de la pollution générée par l'agriculture conventionnelle, ne serait-il pas mieux de mettre en place dès aujourd'hui des périmètres de protection pour la ressource en eau potable localement ?

Ces informations doivent être publiées et rendues intelligibles à tous, les délibérations de la communauté de communes doivent aussi être rapprochées des indicateurs pour mesurer, à dates prises des délibérations, le délai des impacts réels qui suivront la mise en œuvre effective de ces politiques.

Il faut interdire le drainage des parcelles et imposer de sanctuariser les haies dans les PLU.

Aider financièrement les particuliers et entreprises qui souhaitent mettre en place un système de récupération d'eau et expérimenter une utilisation collective (grosse citerne commune dans un quartier d'habitation) pour usage domestique (wc, arrosage...).

- Un suivi par PC de la consommation des ressources par les écoles, entreprises doit être mis en place, maintenant que des indicateurs ont été identifiés par l'étude préalable au PCAET. Ces éléments doivent être publiés et visibles de tous, sur le site internet de PC, par exemple avec une page dédiée rendant intelligible les données recueillies pour évaluer les indicateurs du PCAET. Cf. Loi Open Data. Par exemple pour l'eau : la fuite des réseaux (mesure des pertes du réseau) ; la qualité de la ressource synthétisée par cours d'eau et points de prélèvement (graphique sur 15 à 20ans actualisés mensuellement) ..., et ainsi plus largement sur l'ensemble des indicateurs des différents domaines du PCAET.

- Il faut mettre en place une autre culture, une autre agriculture pour le territoire notamment sortir du maïs.

- *Intervention : Il y a une normalisation administrative par le SCoT (Schéma de cohérence Territoriale) qui oblige les communes du Pays de Ploërmel ; ce PCAET oblige Ploërmel communauté et ses 30 communes de PC doivent en tenir compte dans la définition de leur PLUI.*

- Une réunion lors d'une enquête publique (EP) sur un élevage n'a pas permis de discuter du fondement même de ce projet.

- On oublie de comptabiliser les émissions de GES des élevages de notre territoire qui emploient du tourteau de soja d'Amérique du Sud (déforestation massive, transport émetteur...)

- L'élan vers l'agriculture bio doit se poursuivre et se développer.

Il faut « déstructurer/recycler » les élevages abandonnés. Ça doit rester à la charge du pollueur / bétonneur (comme pour l'industrie). Favoriser le dialogue certes, mais reprendre la parcelle à la charge de l'exploitant avec une réquisition communautaire par exemple si rien n'est fait pour répondre à ces obligations.

- Pour lutter contre les épisodes de canicule de plus en plus intenses : inciter les villes à développer les espaces verts urbains pour diminuer le phénomène "d'îlot de chaleur" et obtenir plus d'ombre et de fraîcheur.

- Pour lutter contre le risque d'incendie qui rend les habitations plus vulnérables : la sylviculture : une des activités économiques du territoire de Ploërmel doit tendre vers une polyculture plus importante (les incendies se propagent moins facilement dans les forêts où les populations d'arbres sont hétérogènes (conifères et essences feuillus) et mieux organisées (mélanger les essences pour réduire le risque de maladies et parasites).



Frise réalisée par les enfants.